

31 Mar 2025 -10:28

Appartient à Conseil des ministres du 28 mars 2025

Soutien au contrôle aérien ukrainien

Sur proposition du ministre de la Mobilité Jean-Luc Crucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant approbation de la première modification au quatrième contrat de gestion entre l'Etat et skeyes de façon à compenser le montant qui sera prélevé dans le budget de skeyes pour alimenter le Fonds de soutien au contrôle aérien ukrainien.

Lors du *Permanent Commission* d'Eurocontrol qui s'est tenu fin 2022, les Etats membres ont acté la création du Fonds de solidarité volontaire pour la gestion du trafic aérien européen afin d'aider l'Ukraine et la Moldavie à supporter les coûts de personnel et de formation afin de garantir la disponibilité opérationnelle lors de la reprise du trafic aérien.

Sur la base de la clé de répartition 2025, la contribution de la Belgique a été calculée à hauteur de 2,6707 % de l'enveloppe globale facturée, soit un montant de 961.457 euros pour 2025.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://crucke.belgium.be>

Sylvie Ricour
Porte-parole (FR)
+32 497 23 51 81
sylvie.ricour@crucke.fed.be

Britt Monten
Porte-parole (NL)
britt.monten@crucke.fed.be